

Mende, le 23 avril 2014

académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lozère

éducation
nationale

Monsieur Rousson,

Suite à votre courrier du 17 avril 2014, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Concernant les points évoqués lors du groupe de travail du 9 janvier, j'ai pris bonne note de vos observations et je vous informe qu'un rectificatif sera apporté en ce sens à la circulaire du mouvement 2014.

- Concernant vos observations sur l'obligation de formuler au moins un vœu zone pour les enseignants à titre provisoire et l'instauration d'une commission chargée d'étudier les demandes sur la direction du groupe scolaire Jean Bonijol, je prends acte de votre désaccord.

Je vous précise que la première proposition vise à permettre l'affectation du plus grand nombre d'enseignants en phase principale du mouvement.

Pour ce qui est de la commission chargée d'étudier les demandes sur la direction du groupe scolaire Jean Bonijol, elle n'aura à émettre qu'un avis sur les candidatures, l'affectation finale se faisant au barème.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur Rousson, l'expression de mes salutations distinguées.

Secrétariat général

Affaire suivie par
Valérie VIDAL

Secrétariat
Catherine COUDERC

Téléphone
04 66 49 51 18

Télécopie
04 66 49 15 81

courriel
ce.ia48sg
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Lozère
3 rue Chanteronne
48001 Mende Cedex

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Lozère

Jean Pierre GENEVIÈVE

Monsieur Alain ROUSSON
Secrétaire départemental
Syndicat des Enseignants UNSA
BP 46 / Espace Jean Jaurès

48 000 MENDE